



MD 43.078

Déclaration matériaux et environnement de SAUTER

Produit



Modèle	NRFC413MF111 NRFC422MF111 NRFC423MF111 NRFC424MF112
Désignation	Thermostat pour ventilo-convecteur Modbus
Gamme	Régulation de locaux individuels, chauffage-climatisation
Groupe de produit de l'écobilan	Gestion technique de bâtiments - CVC

Fabricant

Fr. Sauter AG
Im Surinam 55, CH-4058 Bâle

Système de gestion certifié selon

	depuis le	par
ISO 9001:2015	10 oct. 2018	SQS
ISO 14001:2015	10 oct. 2018	SQS
ISO 45001:2018	10 oct. 2018	SQS

Conception écologique du produit

Principe	Système de gestion Fr. Sauter AG
----------	-------------------------------------

Processus	Processus d'entreprise • Innovation de produits • Établissement du bilan écologique
-----------	---

Description du produit	Conformité CE, Fonctionnement, exploitation, maintenance, entretien	Voir : PDS 43.078
Risque environnemental	Protection contre les incendies selon Charge calorifique Substances dangereuses ¹ selon Substances dangereuses ² selon Composants à halogène (provoquant de la fumée corrosive) Liquides polluant le milieu aquatique Substances explosibles Classe de danger pour le transport	EN 60695-2-11, EN 60695-10-2 4,0 MJ Conforme à RoHS 2011/65/UE & 2015/863/UE. Catégorie de produit 9. Conforme à REACH 1907/2006/CE. Circuit imprimé Aucun Aucune Aucune

Matériaux

	Poids total du produit		Fiche de données de sécurité (FDS)	Code de déchet UE ³
Plastique	242,2 g			
PC	48,1 g		Pas nécessaire	20 01 39
Métal				
Acier, différents alliages,	25,5 g		Pas nécessaire	20 01 40
Acier, accessoires - vis	4,8 g		Pas nécessaire	20 01 40
-				
Circuit imprimé				
Circuit imprimé assemblé	103,7 g		Pas nécessaire	20 01 36
-				
Divers				
-				
Emballage⁴				
Carton ondulé PAP20	37 g		Pas nécessaire	20 01 01
Papier PAP22	23,1g		Pas nécessaire	20 01 01

Composants spéciaux

-

¹ Ne concerne que les appareils électriques

² Substances SVHC >0,1 %w/w: voir **Composants dangereux**

³ Directive 75/442/CEE et documents ultérieurs, décision 2001/118/CE

⁴ Directives 94/62/CE, 2004/12/CE, 2005/20/CE, 2018/852/CE

Substances dangereuses

Substance SVHC		Nom de la substance	Concentration effective par article, %w/w
Numéro CAS	Numéro EN		
7439-92-1	231-100-4	Plomb / lead	<8

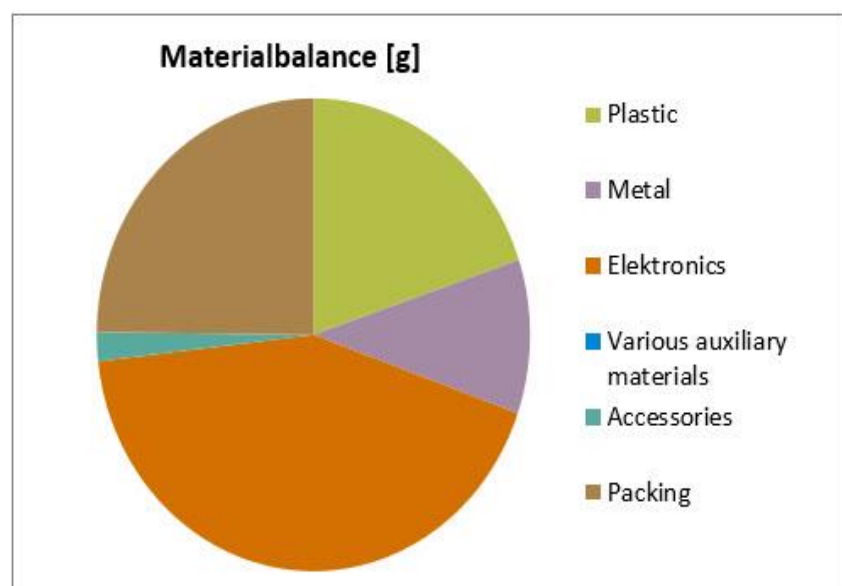
[Lien vers la liste des candidats de l'ECHA](#)



Remarque

Le bilan matières présenté ci-après et le calcul des impacts environnementaux se rapportent au modèle NRFC413MF111.

Bilan matières



Materialbalance	g
Plastic	48,1
Metal	25,5
Elektronics	103,7
Various auxiliary materials	0,0
Accessories	4,8
Packing	60,1
	242,2

Besoin en énergie dans la phase d'utilisation

Puissance requise des composants

Puissance absorbée moyenne 5,0 W

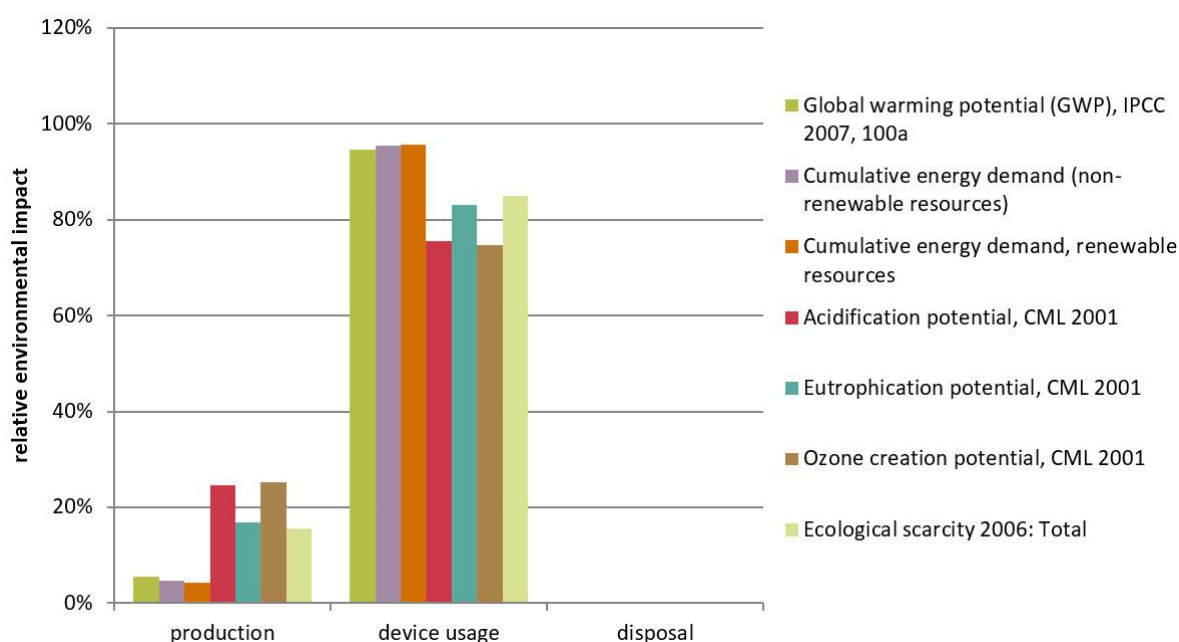
Consommation énergétique annuelle typique 43,8 kWh

L'évaluation du besoin en énergie a été réalisée pour un scénario d'utilisation typique. L'évaluation de la consommation de courant durant la phase d'utilisation se base sur le mix d'électricité européen défini dans ecoinvent 2.2.

Calcul des impacts environnementaux

Évaluation tout au long d'un parcours de vie de 8 ans pour un scénario d'utilisation typique. Les résultats représentés se basent sur la méthode de la saturation écologique qui regroupe l'évaluation des différents impacts environnementaux en un indicateur : les « unités de charge écologique ». La méthode s'inspire des objectifs environnementaux de la Suisse et évalue les différents impacts en fonction de la réalisation des objectifs (« Distance to Target »).

Indikator	unit	production	device usage	disposal	Total
Global warming potential (GWP), IPCC 2007, 100a	kg CO2 eq.	11	193	-	204
Cumulative energy demand (non-renewable resources)	MJ eq.	191	3.900	-	4.090
Cumulative energy demand, renewable resources	MJ eq.	13,4	296	-	309
Acidification potential, CML 2001	kg SO2 eq.	0,26	0,79	-	1,05
Eutrophication potential, CML 2001	kg PO4-- eq.	1,28E-01	6,31E-01	0,00E+00	7,59E-01
Ozone creation potential, CML 2001	kg C2H4 eq.	1,08E-02	3,19E-02	0,00E+00	4,27E-02
Ecological scarcity 2006: Total	UBP	36.000	197.000	-	232.000,0



Le rapport entre les valeurs générées par l'utilisation et celles générées par la réduction et l'élimination varie selon l'intensité de l'utilisation (scénario d'utilisation).



Élimination des déchets

Produit :

Dans le cadre de l'élimination des déchets, l'appareil est classifié comme un équipement électrique et électronique (déchets électriques/électroniques) et ne doit pas être éliminé avec les déchets ménagers. Cela s'applique particulièrement au circuit imprimé assemblé.

Dans certains cas, il est impératif en raison de la législation, ou important d'un point de vue écologique, de soumettre les composants spéciaux à un traitement spécial.

DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques)

Tenez compte de la législation locale actuellement en vigueur (DEEE 2012/19/UE).

Pile :

Si elles existent et si elles sont applicables, les taxes d'élimination des piles sont à la charge de l'importateur (voir la liste des matériaux à la page 2).

Emballage :

Recyclable.

Profit pour l'environnement

Ce produit nous permet de participer activement à l'économie d'énergie dans les bâtiments et à la lutte contre le changement climatique.

Avec une consommation d'énergie de seulement 5 Wh à l'arrêt, ses besoins en énergie primaire sont exceptionnellement bas. Son design compact et économe en ressources ainsi que son désassemblage simple et sans tri lui confèrent une durabilité optimale avec une espérance de vie de 8 ans.

L'écobilan est encore plus favorable grâce à l'utilisation d'énergie provenant de sources renouvelables.

Domaine d'application

La présente déclaration est une déclaration environnementale qui se base sur la norme ISO 14025 et décrit les impacts environnementaux du produit tout au long de son parcours de vie. La déclaration a été rédigée de manière concise et n'a fait l'objet ni d'une vérification externe ni d'un enregistrement.

Les données recueillies avec les inventaires de données existants sur les processus de production ont été évaluées à partir de la base de données européenne ecoinvent 2.2.

Le besoin en énergie pendant la phase d'utilisation du produit a été déterminé sur la base de l'écobilan du groupe de produit correspondant, des applications CVC usuelles et des conditions climatiques moyennes en Suisse.



Exclusion de responsabilité : la présente déclaration est fournie uniquement à des fins d'information.

Nous nous réservons le droit de modifier les données qu'elle contient sans préavis. Fr. Sauter AG décline toute responsabilité quant aux conséquences pouvant résulter des informations mentionnées ci-dessus.



Les représentants locaux de SAUTER vous communiqueront de plus amples informations sur les aspects environnementaux et sur l'élimination des déchets en particulier.

Références

Ecoinvent 2010, données ecoinvent v2.2, Centre suisse pour les inventaires écologiques, Dübendorf
Écobilans OFEV 2008 : méthode de la saturation écologique – écofacteurs 2006, OFEV